

Matériel autorisé

Pour les deux épreuves de français, les élèves ont le droit d'utiliser leur outil de référence «La conjugaison pour tous» (*Bescherelle*) ainsi que leur dictionnaire «Le Robert Collège».

En mathématiques, le matériel autorisé se compose de l'aide-mémoire mathématique, de la règle graduée et de l'équerre pour la première session ; en deuxième session, s'y ajoutent le compas et le rapporteur.

Aucun document de référence n'est autorisé pour la passation de l'épreuve d'allemand. Celle-ci comprend une partie de compréhension auditive, en début de chaque cahier, nécessitant l'utilisation d'un lecteur CD.